CONSEIL DE VILLE

Séance du 17 mai 2018, à 19.30 h, salle du Conseil de ville, Hôtel de ville (2° étage)

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura nº 17 du mercredi 2 mai 2018 et dans les journaux locaux, ainsi que par l'envoi à chaque Conseillère et Conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

- 1. Communications.
- 2. Informations du Conseil municipal.
- 3. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.
- 4. Questions orales.
- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Diana Donzé, 05.11.1961, ressortissante allemande.
 - b) Mme Sara Sambade Leston, 21.05.1984, ressortissante espagnole.
- 6. Réponse à la question écrite intitulée « Futur du service des urgences sur le site de Porrentruy » (nº 1007) (PDC-JDC).
- Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour les tournées de ramassage des déchets en ville de Porrentruy ? » (nº 1015) (PLR).
- 8. Réponse à la question écrite intitulée « De nombreux projets immobiliers, mais pour qui ? » (nº 1017) (PS-Les Verts).
- 9. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage de la route de desserte de la zone d'activité du Voveboeuf (route de la côte du Voveboeuf) » (nº 1018) (PS-Les Verts).
- Traitement de la motion intitulée « Réhabiliter et sécuriser la place de jeux du Séminaire » (nº 1016) (PS-Les Verts).
- 11. Traitement du postulat intitulé « Revalorisons la politique communale » (nº 1020) (PLR).
- 12. Traitement du postulat intitulé « Créer un répertoire de la réparation pour Porrentruy et sa région » (nº 1021) (PS-Les Verts).
- 13. Approuver la modification partielle du règlement communal sur les constructions (RCC).
- 14. Approuver la modification partielle du plan de zone (PZ).
- 15. a) Approuver un crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette maximale de CHF 11'000'000.- restant à charge du SIDP.
 - b) Sous réserve de l'approbation du point a) par les deux tiers des communes, approuver un crédit complémentaire de CHF 7'500'000.- destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 13'000'000.- restant à la charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.
- 16. Accorder une subvention de CHF 990'000.- pour faciliter la réalisation du projet global de la patinoire, sous réserve de l'acceptation populaire par les communes du SIDP de la réalisation conditionnée à une dette résiduelle nette de CHF 13'000'000.- à charge des communes pour les 2 champs de glace de la patinoire.
- 17 Divers.

M. Yann Voillat, président du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. François Valley, Chancelier.

Est excusé pour le PDC :

M. Claude Gury - remplacé par M. Clément Boesch.

Sont excusés pour le PLR :

M. Hervé Voirol - remplacé par Mme Jocelyne Gasser.

M. Claudio Cordone - remplacé par M. Jean-Jacques Borgeaud.

M. Thierry Berthoud - remplacé par Mme Gaëtane Voirol.

Est excusée pour le PS-Les Verts :

Mme Lisa Raval - remplacée par Mme Corinne Laissue.

Est excusé pour le PCSI:

M. Jean-Luc Plumey - remplacé par Mme Sophie Barthod.

Est excusé pour le Conseil municipal :

M. Julien Loichat.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Sophie Barthod, Christine Choulat, Mathilde Crevoisier Crelier, Jocelyne Gasser, Chantal Gerber, Elodie Gschwind, Corinne Laissue, Aline Nicoulin, Sandra Nobs, Laure Roy, Anne-Marie Theubet Schaffter, Gaëtane Voirol, Fabienne Wahl.

MM. Jean-Pierre Bendit, Manuel Benitez, Clément Boesch, Jean-Jacques Borgeaud, Gérard Brunner, Xavier Brunner, Jean-Pierre Cafiso, Pierre-Olivier Cattin, Tom Cerf, Alain Chariatte, Laurent Crevoisier, Victor Egger, Jean Farine, Charles Freléchoux, Claude Gerber, Matthieu Hays, Baptiste Laville, Julien Parietti, Pierre Parietti, Johan Perrin, Sébastien Piquerez, Damien Plumey, Gabriel Schenk, Thomas Schaffter, Thomas Schaller, Alain Theilkaes, Stéphane Theurillat, Yann Voillat.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Gabriel Voirol, Mmes Rosalie Beuret et Anne Roy, MM. Philippe Eggertswyler, Manuel Godinat, Eric Pineau, François Valley, Chancelier.

M. le Président ouvre la troisième séance de l'année 2018. Il ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

En vertu des articles 21 al. 2 du ROAC et 10 du RCV, il est procédé à la nomination de deux scrutateurs. Sont désignées : Mmes Jocelyne Gasser et Corinne Laissue.

Ordre du jour

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

<u>M. le Président</u> informe que Mme Cramatte aurait dû remplacer M. Denis Sautebin, en vacances prévues depuis longue date. Toutefois, cette dernière est en arrêt maladie. Ce sera donc le chancelier, M. François Valley, qui officiera en tant que secrétaire pour la séance de ce soir.

Le départ de M. Jacques Voirol a été annoncé lors de la dernière séance. M. Thierry Berthoud le remplace et Mme Gaëtane Voirol a été nommée suppléante.

Le Président revient enfin sur l'utilisation des verres compostables, point abordé dans les divers de la séance passée. Le Bureau du Conseil de ville s'est penché sur la question et a décidé à une grande majorité de garder l'utilisation des verres compostables lors des séances. Après avoir consulté plusieurs sites internet spécialisés en écologie et en écobilan, l'utilisation de verres compostables montre un bilan à peu près comparable à l'utilisation de verre réutilisables.

2. Informations du Conseil municipal.

<u>M. Gabriel Voirol</u> informe que le programme de législature est en 2ème lecture au Conseil municipal et sera distribué à la prochaine séance de juin 2018. Le Conseil municipal a par contre réalisé des directives de fonctionnement du Conseil municipal qui n'existaient pas encore, tel que prévues dans le ROAC, en mettant l'accent sur des directives de délégations et de signatures pour faciliter la vie des Services et augmenter l'efficience des dossiers qui sont traités au Conseil municipal.

M. Philippe Eggertswyler indique que les travaux du stade du Tirage respectent les délais et le budget. Les membres du Conseil de ville sont invités à une cérémonie d'inauguration le samedi 16 juin 2018, à 11h00.

M. Eric Pineau invite également les membres du Conseil de ville à la cérémonie de remise des prix de la culture et du sport le samedi 2 juin, à 10h00, sous le chapiteau du Cirque Starlight au Voyeboeuf.

M. Manuel Godinat donne une information sur la fermeture d'une classe primaire dès la rentrée d'août 2018, faisant passer de 21 à 20 classes. D'autre part, les mesures d'assainissement de la Caisse de pensions devraient être moins lourdes que prévues pour les communes, le Canton étant revenu en arrière quant aux contraintes liées à l'assainissement de la caisse. Ce sujet sera repris lors du traitement des comptes 2017 lors de la séance de juin 2018.

Mme Anne Roy mentionne que le plan spécial de l'Oiselier est aujourd'hui en dépôt public, jusqu'au 5 juin 2018. La procédure pourra ensuite continuer.

3. Procès-verbal de la séance du 22 mars 2018.

La parole n'est pas demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

Mme Mathilde Crevoisier Crelier rappelle qu'en décembre 2016 le Conseil de ville a adopté une motion qui visait à faire analyser l'égalité salariale au sein de l'administration communale par le logiciel de la Confédération « Logib ». La charte pour l'égalité salariale dans le secteur public, sans portée contraignante, entérine de manière symbolique la volonté de concrétiser cette égalité. A ce jour, 13 cantons et 28 villes ont signé cette charte. Pas la Municipalité de Porrentruy. Où en est le dossier ?

M. le Maire Gabriel Voirol répond que la Municipal a suivi les recommandations du Conseil de ville, puisque les collaborateurs ont rempli le questionnaire qui sert de base au logiciel « Logib ». Les derniers questionnaires sont arrivés en retour. Ils devront être traités sur un fichier Excel. Le service RH a quelques cas maladie et une demande de prolongation jusqu'à la fin de l'année 2018 va être proposée dans le traitement des motions et postulats. L'échelle salariale de la Municipalité ne fait pas de différence entre homme et femme, seule la formation importe dans la classification des fonctions.

<u>Mme Mathilde Crevoisier Crelier se déclare partiellement satisfaite car la signature de la charte n'a aucun lien</u> avec le contrôle « Logib ». Ce geste symbolique peut se faire immédiatement.

M. Pierre-Olivier Cattin relève qu'une facture corrective est parvenue à tous les usagers de Porrentruy en mai 2018, venant du service des eaux de la Municipalité. Elle corrige une erreur effectuée à deux reprises en juillet 2017 et en janvier 2018 sur le calcul de l'émolument de la STEP. En effet, la décision du Conseil de ville de 2016 n'a pas été appliquée l'année suivante. Cette erreur peut poser des problèmes aux grands utilisateurs d'eaux, dont les structures exigent des prévisions budgétaires et qui ont reçu une facture complémentaire parfois de plusieurs milliers de francs imprévus. Le Conseil municipal est-il au courant de cette erreur et quelles conséquences tire-t-il de cette situation ennuyeuse pour tous les usagers et surtout les entreprises et structures utilisant beaucoup d'eau ?

Mme Rosalie Beuret confirme que le Conseil municipal était au courant de la facturation supplémentaire du début d'année 2018. La décision du Conseil de ville de passer de CHF -.45 à CHF -.80 en 2017 n'a pas été appliquée à fin 2017, comme le stipulait la note explicative accompagnant la facture du supplément. La Municipalité et le Service regrettent vivement cette situation mais la correction permet aux comptes 2017 de correspondre au budget 2017 et cette erreur n'a pas occasionné de surcoût à la Municipalité, mais l'on veillera à ce que cela ne se reproduise plus.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

M. Stéphane Theurillat constate que les travaux de la rue du Gravier ont amené la suppression des places de parc à la rue des Soupirs. Les avis sont unanimes pour apprécier cette suppression car les automobilistes craignaient pour les rétroviseurs et les jantes lors de croisements. Il demande si le Conseil municipal partage le même constat et s'il est prêt à maintenir la suppression des places de parc si la circulation reste bidirectionnelle à cet endroit.

<u>Mme Anne Roy</u> rappelle que la rue des Soupirs fait partie de l'analyse du Plan des déplacements et du stationnement. L'idée est d'alléger le nombre de places de parc en vieille ville et d'en proposer plus en périphérie

directe de la vieille ville. La place des Tilleuls est prévue pour revenir une place d'agrément. Les places de la rue des Soupirs ne seront pas supprimées. Il est prévu de modifier les tarifs de stationnement pour améliorer la rotation des parcages. La place des Bennelats va considérablement évoluer. La population sera intégrée à cette réflexion. Le passage par la rue des Soupirs ne sera pas privilégié pour les véhicules à moteur, qui sont canalisés sur les grands axes. C'est une zone à mobilité douce. Donc pas de changement si ce n'est des taxes de parcage à l'avenir.

M. Stéphane Theurillat se déclare partiellement satisfait et attend la discussion sur la place des Bennelats.

M. Gabriel Schenk indique que la commission des sports et celle de la culture travaillent actuellement à l'analyse et au choix du ou des méritants sportifs et culturels 2017 pour notre belle cité. Ces choix seront transmis au Conseil municipal qui traitera en dernier ressort. Ces prix sont dotés d'une jolie somme de CHF 3'500.- par thématique. Il semblerait que, comme l'an passé, cette somme serait remise sous forme de bons UCA. Il est personnellement surpris par ce choix du Conseil municipal. S'il est indéniable qu'il faut entretenir de bons contacts avec le commerce local et qu'il faut l'encourager et le soutenir, le choix qui est fait concernant les prix sportifs et culturels est à son sens mal évalué. Pour le domaine du sport, les athlètes que nous souhaitons mettre en lumière et féliciter ont besoin de reconnaissance mais aussi d'une aide financière. Certains sportifs ont besoin d'argent pour s'inscrire à des compétitions, d'autres pour payer des trajets ou encore pour s'acheter des équipements de sport spécifiques à leur discipline et doivent s'appuyer pour cela sur des entreprises qui ne sont pas forcément implantées en Ajoie. On trouvera exactement les mêmes arguments pour le domaine des Arts. Ainsi, le choix d'honorer ces performances sportives et culturelles par des bons UCA ne permettra pas forcément aux lauréats d'investir leur prix pour s'adonner à leur discipline. Merci au Conseil municipal de bien vouloir nous renseigner sur la raison de ce choix, voire de nous informer s'il est prêt à réouvrir la réflexion ?

M. Eric Pineau confirme que ces prix sont pour l'instant payé en bons UCA, selon une décision du Conseil municipal de mai 2017. Le but est de soutenir le commerce local. Cette décision peut être rediscutée pour voir si l'on peut appliquer un mix entre argent comptant et bons UCA.

M. Gabriel Schenk se déclare satisfait.

M. Sébastien Piquerez demande si les prix de la piscine municipale ont été adaptés en fonction des travaux de rénovation qui débutent en août 2018.

M. Philippe Eggertswyler se déclare très satisfait du résultat de la votation concernant la rénovation de la piscine municipale. Pour le prix des abonnements, la réflexion s'est faite sur les année 2018, 2019 et 2020 et ont été adaptés au prorata des périodes ouvertes.

M. Sébastien Piquerez se déclare satisfait.

Mme Chantal Gerber s'étonne que le cheminement à l'intérieur de la zone du Banné soit bloqué. S'il est un accès qui est sollicité tant par les écoliers qui se rendent à l'Ecole primaire de l'Oiselier que par tous ceux qui se rendent sur les espaces sportifs et les tartans de l'Oiselier, c'est bien le petit passage qui se trouve entre la halle de gymnastique du Banné et la maison occupée par Mme Feiertag. Au vu des risques encourus par les enfants qui sont privés de l'accès pedibus les menant à leur école, au vu de l'empêchement de pouvoir se rendre sur les surfaces de tartan sises au Banné, elle aimerait savoir pourquoi cet accès a été fermé et comment la Municipalité pense résoudre le problème de la sécurité des écoliers et l'accessibilité aux espaces sportifs de ce quartier ?

<u>M. Philippe Eggertswyler</u> explique que ce chemin est bouclé pour une question de sécurité quant au chantier du stade du Tirage. Ce blocage va encore durer trois semaines au maximum. Début juin, les choses vont rentrer dans l'ordre.

Mme Chantal Gerber se déclare partiellement satisfaite.

Mme Sophie Barthod rappelle que le restaurant de l'Inter est enfin réouvert depuis le début de cette année. Après une longue période de fermeture, le restaurant s'anime à nouveau et permet d'accompagner les concerts, les spectacles et toutes les activités organisées dans la salle attenante. Malheureusement, le restaurant de l'Inter est fermé le dimanche ce qui semble un appauvrissement de l'activité touristique de la Ville de Porrentruy. En effet, avec les beaux jours, on voit se promener en ville le week-end de nombreuses personnes, en couples, en familles, en groupes, qui flânent et visitent les lieux et bénéficient des attractions touristiques. Que pense le Conseil municipal de cette fermeture de l'Inter le dimanche et compte-t-il s'approcher des gérants et leur poser cette question lors de l'inévitable bilan de gérance à mi année ?

<u>M. Eric Pineau</u> relève que la Municipalité a signé un bail avec les époux Chadaud-Petronin avec deux dispositions particulières, sur propositions des experts. La première : les restaurateurs doivent garantir l'ouverture lors des spectacles. Le dimanche, le lundi, on peut se restaurer et boire des verres quand il y a des spectacles. La deuxième : le locataire doit proposer de la restauration sur l'ensemble du rez-de-chaussée, autant dans la

brasserie que dans la salle attenante, afin que la brasserie ne devienne pas simplement un bar. Il n'y a pas d'obligation de la part de la Municipalité d'ouvrir le dimanche. D'ailleurs la question peut se poser pour tous les restaurants de la ville. L'UCA pourrait organiser un tournus avec les restaurateurs. Des discussions avec le couple Chadaud-Petronin ont déjà abordé le sujet de l'ouverture le dimanche. Ils n'y sont pas opposés. Une séance pour faire le bilan des premiers mois est prévue d'ici ces prochaines semaines.

Mme Sophie Barthod se déclare satisfaite.

Mme Gaëtane Voirol a constaté, suite à une recherche concernant l'autorisation de pouvoir travailler durant les jours fériés officiels dans le cadre de sa profession indépendante, que le règlement communal sur les jours fériés officiels et le repos dominical, datant de 1966, n'est juridiquement plus valable depuis la modification cantonale de 1978. Malgré son obsolescence, il est toujours consultable sur le site de la Ville de Porrentruy et pourrait porter préjudice aux personnes se fiant aveuglément à ce règlement. Suite à ce constat, Mme Voirol a remarqué qu'une dizaine de règlements n'ont subi aucune modification depuis les années 2000. Il est possible que le règlement sur les jours fériés officiels et le repos dominical ne soit pas le seul n'étant plus juridiquement valide. Elle aimerait savoir s'il serait possible, soit de remettre ces règlements à jour, soit de les supprimer du site de la Ville de Porrentruy pour ne pas léser les gens avec des informations caduques.

M. le Maire Gabriel Voirol admet que la constatation est juste et nécessiterait un certain correctif. Cet exercice a déjà été mené il y a quelques années. On pensait avoir fait l'intégralité des adaptations nécessaires. Force est de constater qu'il doit y avoir quelques reliquats. La Commission de révision du ROAC est arrivée à la fin de la 1ère lecture. On a listé les règlements qui sont de la compétence du peuple, du Conseil de ville, du Conseil municipal. On aura obligation de faire le bilan de tout ce qui existe dans notre règlementation communale et nous aurons la possibilité de déterminer ce qui doit être purement et simplement éliminé.

Mme Gaëtane Voirol se déclare satisfaite.

M. Alain Chariatte s'inquiète sur le départ de plusieurs enseignes en ville. Malgré le fait qu'une nouvelle enseigne annonce sa venue, ces départs sont très inquiétants pour Porrentruy et sa région. La rentabilité des commerces est compromise par des locations et des charges élevées. Actuellement, la clientèle a trop souvent recours aux achats en ligne, ce qui prétérite de façon non négligeable le commerce local. Il est conscient que le commerce est une prise de risque du domaine privé et que malheureusement nous n'avons pas beaucoup d'emprise sur la manière dont les citoyens font leurs achats. Mais force est de constater que Porrentruy se vide, lentement mais sûrement, de ses magasins. Ses questions : Est-ce que le Conseil municipal est en contact avec les gérants des surfaces commerciales sur le départ afin d'offrir des locations plus appropriées ? D'autre part, le Conseil municipal a-t-il des terrains à offrir aux enseignes qui voudraient s'installer, sur le territoire communal, de manière durable ?

M. le Maire Gabriel Voirol admet que l'annonce du départ de quelques enseignes ne peut que nous inquiéter. Une nouvelle enseigne va reprendre l'intégralité de la place et c'est la première fois que le Centre Esplanade sera entièrement occupé. Il a pris directement contact avec les enseignes en partance. Elles ont expliqué que les conditions de location étaient trop élevées mais qu'elles avaient la volonté de rester dans la région. Le propriétaire de l'Esplanade donne une conférence de presse demain concernant ces différents changements. La Municipalité fait l'intermédiaire pour trouver des locaux adéquats au sein de la vieille ville à des prix raisonnables pour les enseignes qui partent. Pour les terrains, le Service UEI est à même de proposer une aide et prépare des dossiers pour autant qu'il possède toutes les informations. Les contacts avec les propriétaires sont bons car c'est dans l'intérêt de tous de trouver des solutions pour satisfaire au besoin des futurs utilisateurs.

M. Alain Chariatte se déclare satisfait.

M. Pierre-Olivier Cattin pose une question concernant l'école internationale dans l'ancienne droguerie Worni. Il y a plusieurs mois, ou peut-être même des années, un projet d'implantation d'une école internationale selon un modèle établi dans le Valais prévoyait d'installer une de ses antennes dans le bâtiment de l'ancienne droguerie Worni. Entretemps, et tout le monde l'aura remarqué, une pharmacie vient d'élire domicile dans le rez-dechaussée de ce bâtiment. Le Conseil municipal peut-il donner des renseignements sur l'évolution de ce projet d'implantation d'une antenne de cette école internationale à Porrentruy et, le cas échéant, confirmer s'il a été ou non abandonné ?

<u>M. le Maire Gabriel Voirol</u> confirme que l'ancienne droguerie Worni est occupée par une pharmacie qui s'est déplacée. Il ne peut répondre à la question. Aucune information n'a été transmise de la part du propriétaire concernant un changement d'orientation. Le Maire va s'informer auprès de lui. Les travaux dans les étages supérieurs laissent penser que le projet reste actuel.

M. Pierre-Olivier Cattin se déclare satisfait.

<u>Mme Chantal Gerber</u> s'enquiert du dossier manager de ville, pour lequel le groupe socialiste a déposé une motion en décembre 2016. La motion ayant été acceptée par le Conseil de Ville le 23 mars 2017, et bien que le délai de réalisation ne soit pas échu, elle aimerait savoir où en est la réalisation de cette motion ?

M. le Maire Gabriel Voirol rappelle qu'un montant de CHF 20'000.- est prévu au budget 2018 dans la rubrique « Promotion économique ». Le Conseil municipal s'est attaché à fixer un cahier des charges à cette personne. C'est un vieux dossier puisque en 2013 la commission vieille ville en parlait déjà. Le cahier des charges a été finalisé. Le travail s'est fait en collaboration avec l'UCA. Des informations parviendront prochainement.

Mme Chantal Gerber se déclare satisfaite.

- 5. Statuer sur les demandes d'admission à l'indigénat communal en faveur de :
 - a) Mme Diana Donzé, 05.11.1961, ressortissante allemande.
 - b) Mme Sara Sambade Leston, 21.05.1984, ressortissante espagnole.

M. Eric Pineau, suppléant de M. Julien Loichat, salue ces deux personnes qui sont dans la salle et relève qu'elles ont été entendues par la Commission de police, qui a préavisé favorablement ces demandes à l'intention du Conseil municipal. Il recommande au Conseil de ville d'accepter ces demandes d'admission à l'indigénat communal.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent ces naturalisations à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

Le Président félicite chaleureusement ces deux personnes.

6. Réponse à la question écrite intitulée « Futur du service des urgences sur le site de Porrentruy » (n° 1007) (PDC-JDC).

Pour le groupe PDC-JDC, M. Julien Parietti se déclare satisfait.

7. Réponse à la question écrite intitulée « Quel avenir pour les tournées de ramassage des déchets en ville de Porrentruy ? » (n° 1015) (PLR).

Pour le groupe PLR, M. Johann Perrin se déclare satisfait.

8. Réponse à la question écrite intitulée « De nombreux projets immobiliers, mais pour qui ? » (n° 1017) (PS-Les Verts).

Pour le groupe PS-Les Verts, M. Victor Egger se déclare partiellement satisfait car il y a une augmentation des appartements futurs qui ne correspond pas à celles des habitants.

9. Réponse à la question écrite intitulée « Eclairage de la route de desserte de la zone d'activité du Voyeboeuf (route de la côte du Voyeboeuf) » (n° 1018) (PS-Les Verts).

<u>Pour le groupe PS-Les Verts, M. Baptiste Laville se déclare partiellement satisfait. Même si la sécurité routière du</u> citoyen est légitime, la desserte du Voyeboeuf est très peu fréquentée la nuit.

10. Traitement de la motion intitulée « Réhabiliter et sécuriser la place de jeux du Séminaire » (n° 1016) (PS-Les Verts).

M. Jean-Pierre Cafiso estime qu'il a été élu pour écouter et transmettre les préoccupations de nos concitoyennes et concitoyens. Des parents lui ont demandé d'intervenir au Conseil de ville pour que la Commune sécurise la place du Séminaire. Parfois un ballon sort de la place et un jeune peut prendre des risques pour rattraper celui-ci. Un groupe de jeunes gens de Porrentruy se trouve dans la salle. Ils habitent en ville et ils vont régulièrement à la place du Séminaire. Leur message est le suivant : « Ayant habité toute ma vie en vieille ville, je trouve regrettable de transformer une place publique en parking. De plus, cette place est occupée quotidiennement par des enfants, des lycéens et des adultes. Elle me rappelle également mon enfance et quelques précieux souvenirs qui me reviennent de temps en temps. C'est pour cela que je suis contre l'aménagement d'un parking à la place du Séminaire ». M. Cafiso s'adresse directement au PDC : « Vous êtes le parti qui défendez la famille, je vous demande de soutenir cette motion ». Dans le prochain point à l'ordre du jour, le PLR a déposé un postulat qui demande de revaloriser la politique communale. Il peut passer directement des mots à l'acte en acceptant la motion n° 1016. Le skate parc et bientôt la place du Séminaire seront supprimés. Qu'est ce qui va rester à notre jeunesse ? Nous devons donner un signal fort, un symbole important. Nous voulons aussi nous occuper de notre jeunesse et lui laisser la place qui lui revient dans notre cité. En offrant une place sécurisée, nous donnons des

arguments aux familles voulant venir habiter à Porrentruy, avec un cadre répondant aux attentes de leurs enfants. Pour soutenir le projet « Cœur de Ville », nous avons besoin de places publiques et de jeux. Pour réussir cette réhabilitation, la modération de la circulation, la mobilité douce et les zones piétonnes sont nécessaires. Les citoyens qui habitent en vieille ville n'ont jamais demandé un parking, ils ne veulent pas de compensation pour le parc des Tilleuls. En faisant le choix d'habiter au plus près des transports publics et des magasins, ils acceptent de minimiser les déplacements en voiture. Lorsque le PDDS a été finalisé, la Municipalité n'avait pas encore acheté le site BKW. Cette acquisition a mis à disposition 80 places de parc. Cela change la donne. Il faut en tenir compte et un plan directeur doit évoluer et s'adapter au changement. M. Cafiso espère que les arguments auront pu conforter le bien-fondé de cette motion.

M. Philippe Eggertswyler est aussi sensible aux arguments développés par le motionnaire. Mais il faut une vision globale sur la vieille ville et non pas que sur un endroit ou une place. Pour réduire la circulation en vieille ville, la place du Séminaire servira de place de parc. Cette cour n'est pas adaptée aux jeux de balles au niveau sécurité. Le Conseil municipal veut garder la ligne du PDDS. D'autre part, l'esplanade des Tilleuls est vouée à redevenir une place de détente sans voiture, dans le sens demandé par le motionnaire. De plus, la place de jeux des Tilleuls, ainsi que la place en tartan du Banné se trouvent à moins de 300 mètres. Le Conseil municipal propose donc de refuser la motion.

M. Gérard Brunner, pour le groupe PLR, opte pour la liberté de vote.

Mme Sophie Barthod explique que le groupe PCSI laisse également la liberté de vote, étant très partagé.

Le groupe PDC, par M. Alain Chariatte, suit les arguments du Conseil municipal et prône le refus de la motion.

M. Jean-Pierre Cafiso répond aux arguments du Conseil municipal et défend une dernière fois sa motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Réhabiliter et sécuriser la place de jeux du Séminaire » par 23 voix contre 17.

11. Traitement du postulat intitulé « Revalorisons la politique communale » (nº 1020) (PLR).

M. Xavier Brunner défend son postulat. Moins d'un mois après le dépôt de ce postulat, la RTS publiait un article dont le titre était : « Les Suisses se désintéressent toujours plus de la politique communale ». Cet article relayait la détérioration du taux de participation aux assemblées communales des petites à moyennes localités. Pour vous donner un ordre de grandeur, la participation moyenne aurait diminué de près d'un dixième de 2009 à 2016. Donc on voit que sur une échelle de temps équivalente à une législature et demie une dégradation de l'intérêt public pour la politique communale est possible. Le groupe PLR pense que ce phénomène existe bel et bien aussi à Porrentruy. Dans le texte du postulat apparaissent les taux de participation des dernières élections communales qui ne diminuent pas de beaucoup par rapport à 2012, mais qui n'augmentent pas non plus. Un autre exemple encore plus intéressant : la population de Porrentruy s'est prononcée dernièrement sur la rénovation de la piscine. Bien que le résultat soit réjouissant, le taux de participation inquiète le groupe Libéral-Radical. En effet, avec un taux de participation qui s'élevait à 27.11%, c'est un peu plus d'un citoyen sur quatre qui se rendait aux urnes. La marge de progression est encore grande. Les élus doivent prendre leurs responsabilités, se poser les bonnes questions et proposer des solutions à notre exécutif. A ce titre, le groupe PLR pense que des mesures doivent être étudiées pour revaloriser la politique communale. Les premières réflexions qui ont été menées dans ce sens par le Conseil municipal sont à saluer. La diffusion en direct est une solution qui doit être approfondie. Une retransmission des débats du Conseil de ville relatifs à la piscine municipale ou celui qui suivra sur la rénovation de la patinoire, aurait fortement intéressé les habitants de notre cité. Une meilleure communication sur le site internet des séances est également réjouissante puisqu'en principe celles et ceux qui viennent participer aux séances du Conseil de ville voient ensuite la politique communale sous un autre angle. Il est donc important de favoriser cette démarche. Mais il ne faut pas oublier les jeunes. A ce titre, la Municipalité fait des efforts pour les impliquer davantage dans la démocratie au travers de la Commission de la jeunesse. Les nouvelles technologies et les réseaux sociaux sont à soigner. La ville de Porrentruy ne doit pas sous-estimer sa page Facebook suivie par plus de 600 personnes. La force du texte qui est proposé ce soir est qu'il est participatif. Il permet d'avoir un débat constructif sur ce questionnement de la revalorisation de la politique communale. A ce titre, toute solution concrète suggérée par les autres groupes est bienvenue. Enfin, dans le but de donner un message clair à la population de Porrentruy. M. Brunner invite à suivre la recommandation du Conseil municipal et donc à accepter ce postulat.

M. Gabriel Voirol, Maire, trouve regrettable que le débat politique ne soit pas mieux suivi par la population. Faire de la politique, c'est donner son avis. Ce n'est pas de la compétence exclusive du Conseil municipal. Les partis doivent promouvoir et stimuler les gens à participer sous une forme ou une autre. Le Conseil municipal va essayer de donner une vision différente des débats au Conseil de ville. Le postulat est presque déjà réalisé car il

y a une caméra mais ce n'est pas du direct. Il s'agit d'un essai. Un contact sera pris avec les médias. L'opération est assez compliquée quand on regarde les investissements au niveau du Parlement pour une qualité sonore parfois difficile. On va entreprendre les démarches sans que le résultat soit assuré. La Municipalité motive les jeunes lors de la cérémonie des nouveaux habitants à prendre contact avec les partis. C'est un effort qui doit être répété sans cesse. La présence nombreuse du public ce soir montre une réussite dans le sens du postulat, auquel le Conseil municipal souscrit.

M. Victor Egger donne la position du Groupe PS-Les Verts. Les débats au sein du Conseil municipal sont le berceau de la démocratie. Toute proposition allant dans le sens d'une promotion de ce débat est louable. Cela amène de la transparence. Le Groupe acceptera le postulat.

<u>Mme Mathilde Crelier Crevoisier</u> regrette que les jeunes qui sont venus ce soir n'ont pas en un bon exemple concernant la place du Séminaire.

<u>VOTE</u>

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Revalorisons la politique communale » par 27 voix. Il n'y a pas d'avis contraire.

12. Traitement du postulat intitulé « Créer un répertoire de la réparation pour Porrentruy et sa région » (n° 1021) (PS-Les Verts).

Mme Mathilde Crelier Crevoisier défend son postulat. L'idée est de pouvoir faire réparer les objets grâce à des listes disponibles sur un site internet qui permet de trouver la bonne adresse du prestataire disponible. Il existe déjà des expériences dans les grandes villes romandes, grâce à la Fédération romande des consommateurs. Mme Crelier explique le fonctionnement de ce répertoire. L'idée d'associer l'UCA est bonne. Le principe permet de faire fonctionner le commerce local.

M. Philippe Eggertswyler précise que le postulat demande une étude et non une mise en place. L'UCA, voire le SIDP, pourrait participer à la mise en place de ces répertoires de la réparation. De nombreux domaines peuvent être intégrés dans ce système. Réparer est une habitude responsable, qui combat le tout-à-jeter. Le Conseil municipal accepte le postulat.

Mme Aline Nicoulin, pour le Groupe PLR, trouve l'idée séduisante, mais n'est pas adaptée à notre région où tout le monde se connaît. Il faut d'abord inciter les Bruntrutains à acheter local afin de pouvoir faire réparer local. Le Groupe refuse de soutenir le postulat.

Mme Anne-Marie Theubet Schaffter explique que le Groupe PDC-JDC est partagé sur ce postulat. La réparation est de l'initiative privée. Associer l'UCA dans cette étude est une piste. La majorité du groupe se ralliera au postulat.

Mme Mathilde Crelier Crevoisier insiste sur le fait que sa proposition est adaptée à notre région et sur l'intérêt de la Commune de baisser le volume des déchets, dont l'élimination coûte très cher.

<u>M. Philippe Eggertswyler</u> rappelle qu'il s'agit d'un postulat. Il n'est pas contraignant et permet de faire une réflexion avec les partenaires intéressés pour essayer de diminuer le volume des déchets.

M. Johann Perrin précise que si l'on achète local on sait où aller réparer. Les objets électroniques sont payés avec une taxe d'évacuation qui permet une élimination gratuite.

<u>M. Jean-Pierre Cafiso</u> explique qu'il faut combattre l'obsolescence programmée en réparant les objets. C'est un combat écologique qui permet d'éviter les montagnes de déchets. Le pourcentage de récupération est très faible. Il faut l'améliorer.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent le postulat intitulé « Créer un répertoire de la réparation pour Porrentruy et sa région » par 25 voix. Il y a 11 avis contraires.

13. Approuver la modification partielle du règlement communal sur les constructions (RCC).

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy rappelle que notre plan d'aménagement local a été accepté en 2013 et est entré en force en février 2015. Depuis, la loi d'encadrement de l'aménagement du territoire a passablement évolué, notamment la LAT révisée en 2014 et l'évolution de la jurisprudence. Le plan spécial Oiselier a fait découvrir que la procédure devait passer par le Conseil de ville et le peuple. Il y a plein de plans spéciaux à venir : Bennelats, Perche, Lorette, Gravier, qui demanderaient des procédures longues. Les plans spéciaux pourront avoir une règlementation particulière, notamment distance, longueur, hauteur et plus selon les dispositions génériques en

question. Les plans spéciaux pourraient être ainsi validés par le Conseil municipal. Certaines adaptations pragmatiques ont été apportées sur les constats établis jusqu'à maintenant. Les terrains en pente ne permettaient pas d'attribuer des permis de construire. On a rajouté 1 mètre. Des améliorations ont été apportées concernant les crues, les attiques. Une uniformisation s'est faite concernant la structure et l'orientation du cadre bâti. On a supprimé des indices maximaux dans les zones très hétérogènes. La place des Bennelats est soumise à un plan directeur localisé. D'entente avec le Canton, la Municipalité a pu passer à un plan spécial. Certains avantages pourront être donnés en cas de dossiers énergétiques bien montés. Certaines tâches administratives ont été déléguées au Département de l'Urbanisme. Une coordination s'est faite également sur le ROAC. Au mois de septembre 2017, la Commission a été nantie du dossier, une information a été faite à la population. Un dépôt public a été fait le 21 mars 2018. Le Conseil de ville doit donner un préavis pour la votation populaire. La Commission de l'urbanisme n'a pas eu le quorum pour le préavis. Il ne faut pas en tenir compte. Anne Roy conclut que les droits des citoyens ne sont absolument pas touchés car il y aura à chaque fois information à la population et dépôt public, où les citoyens ont tout loisir de faire valoir leur droit.

M. Julien Parietti, au nom du Groupe PDC-JDC, invite à voter oui et à envoyer un message positif au peuple. Il remercie le Service UEI et la Conseillère pour le travail conséquent fourni.

M. Baptiste Laville accepte l'entrée en matière au nom du PS-Les Verts. Il souhaite néanmoins que le RCC intègre une meilleure mention concernant l'orientation des bâtiments par rapport au solaire.

M. Johann Perrin, pour le Groupe PLR, trouve que le projet va dans le bon sens. Il raccourcit les procédures. Il aide les investisseurs. La lisibilité des modifications par un surlignage aurait été opportune.

Mme Anne Roy explique que pour l'orientation des bâtiments il ne faut pas l'intégrer dans le RCC, mais plutôt le faire dans les plans spéciaux. Le pragmatisme va s'imposer dans cette orientation. Quant au surlignage, la lecture comparative attentive permettait de détecter deux erreurs : page 17 art 64 et non 58, page 18, titre troisième et non quatrième. Une modification ce soir obligerait à refaire une publication.

M. Pierre Parietti constate avec dépit qu'un règlement de 2015 doit repasser devant le peuple en mai 2018. La préparation de ce règlement a duré deux ou trois législatures. Aucun commissaire n'a suivi le dossier de A à Z. On espère un mode de fonctionnement plus rapide et plus efficace.

Mme Anne Roy redit que la jurisprudence a évolué et qu'il a fallu adapter le règlement.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

M. Johann Perrin demande une précision sur l'article 3. Mme Anne Roy répond que l'article 2 est devenu l'article 3. L'alinéa 2 a une légère modification.

<u>M. Johann Perrin</u> avait une remarque sur l'article 7 (police des constructions). Mais il ne dépose pas de proposition pour ne pas prolonger la procédure par un nouveau dépôt public. <u>Mme Anne Roy</u> donne des explications sur les délégations de compétences.

M. Baptiste Laville précise qu'à la page 23, à l'article 122, une amélioration concernant l'orientation des bâtiments aurait pu être faite. Au final, il ne fait pas de demande.

Mme Aline Nicoulin demande si les erreurs seront modifiées. Mme Anne Roy répond qu'elles le seront.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la modification partielle du règlement communal sur les constructions (RCC) à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

14. Approuver la modification partielle du plan de zone (PZ).

ENTREE EN MATIERE

Mme Anne Roy explique que la modification du plan de zone doit permettre la réalisation du centre de collection de Jurassica. Le Canton recevra les collections des fouilles de l'A16. Il faut des locaux pour les accueillir, puis pour l'entretien et la mise en valeur. La parcelle acquise par Jurassica doit passer de MB à zone d'utilité publique. Il y a eu une séance d'information publique, un traitement avec le Canton, puis un dépôt public en date du 14 mars 2018. Deux oppositions ont été émises sans remettre en question l'affectation de cette parcelle. La parcelle du pavillon de Fontenais passe en zone UAg, amenant une cohérence quant aux activités scientifiques, culturelles et de formation. La parcelle de la pompe ne change pas, elle reste d'utilité publique pour cette activité. Ce message passe au corps électoral. Le préavis de la Commission ne doit pas être considéré car le quorum

n'était pas atteint. Si l'on veut que Jurassica s'installe de façon durable sur le territoire de Porrentruy, le Conseil de ville doit donner un préavis positif au corps électoral quant à la modification du plan de zone.

<u>Mme Chantal Gerber</u> informe que le Groupe PS-Les Verts acceptera cette demande de plan de zone, <u>Mme</u> Gaëtane Voirol, pour le Groupe PLR, M. Manuel Benitez, pour le Groupe PCSI, également.

Mme Anne Roy explique que les plans fournis pour le dépôt public étaient plus lisibles.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la modification partielle du plan de zone (PZ) par 40 voix. Il n'y a pas d'avis contraire, mais une abstention.

- 15. a) Approuver un crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette maximale de CHF 11'000'000.- restant à charge du SIDP.
 - b) Sous réserve de l'approbation du point a) par les deux tiers des communes, approuver un crédit complémentaire de CHF 7'500'000.- destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 13'000'000.- restant à la charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol, Maire, relève que le dossier à traiter ce soir est important et des plus attendus. Important de par son investissement, important de par le symbole que représente la patinoire pour Porrentruy, l'Ajoie et le Jura, important de par l'impact direct et indirect sur le tourisme et l'économie, important pour l'image de toute une région, important par ses enjeux sociétaux et son impact sur la vie et le dynamisme de la région. A sujet exceptionnel, procédure exceptionnelle. Il tient à saluer le courage et la volonté de réussir un exercice démocratique irréprochable en acceptant d'organiser une votation par les urnes le même jour pour toutes les communes d'Ajoie et du Clos du Doubs. Les citoyennes et citoyens auront également l'occasion de se prononcer sur la réalisation d'une patinoire avec un ou deux champs de glace. Cette procédure est celle qui offre la plus haute garantie de choix démocratique. Il rappelle que le Conseil de ville est uniquement appelé à préaviser le dossier à l'intention du Corps électoral de Porrentruy. Il n'est pas possible d'apporter d'éventuelles modifications aux questions posées. Le calendrier de préparation et de réalisation est, depuis le début du dossier, extrêmement serré. C'est la raison pour laquelle nous avons invité les conseillers de ville ainsi que les membres des commissions qui ont eu à préaviser ce dossier, à une séance d'information qui s'est tenue, il y a un peu plus d'un mois, à Alle. Cette procédure nous a permis de vous adresser un rapport suffisamment complet pour préaviser correctement le dossier. Un complément des arguments des opposants, qui nous est parvenu ce jour par le SIDP, se trouve sur vos tables. Tous les éléments contenus dans ledit rapport et/ou qui vous ont été présentés à Alle et/ou dans vos groupes ne seront pas repris. Le Maire va uniquement insister sur certains points du dossier. Tout d'abord, il revient sur la nécessité d'assainir cette infrastructure qui, après plus de 40 ans de bons et loyaux services, est en bout de course, ce qui n'est plus acceptable en termes de sécurité, de salubrité, de fonctionnalité, de respects environnementaux, et d'image de notre région. A ces nécessités viennent s'ajouter les attentes non satisfaites de notre jeunesse pour les activités scolaires, parascolaires et bien sûr également de tous les utilisateurs des sports de glace. Il convient également d'insister sur le fait que le devis initial reposait sur une pré-étude de patinoire. C'était précisément pour en préciser les coûts que la décision a été prise de réaliser un projet dit consolidé. Si erreur il y a eu, ça a été d'annoncer les estimations financières de la pré-étude. La différence de 10 millions n'est pas liée à une hausse linéaire de toutes les positions du devis, mais bien par des positions qui n'étaient pas ou peu évaluées au stade de la pré-étude, notamment les 2,8 millions liés aux installations techniques, à la nécessité de mettre une étanchéité à la toiture pour un montant de CHF 900'000.-

afin d'assurer les paramètres physiques indispensables à un fonctionnement normal, les CHF 900'000.- pour les aménagements extérieurs. Tout est clairement détaillé dans le rapport du SIDP. Par contre il est intéressant de relever que pour la partie génie civile le montant du devis initial est totalement comparable à celui du projet consolidé. Le premier rendu du bureau Dolci se montait à plus de 33 millions, ce qui n'était pas supportable. Des choix ont dû être faits pour en réduire les coûts tout en assurant le respect du programme de base établi par le SIDP. Le Maire remercie très chaleureusement les collaborateurs du service UEI qui ont œuvré pour établir le programme et assurer des choix qui ont permis de ramener le montant à 27,8 millions. C'est aussi à ce moment que le deuxième champ de glace tel que prévu dans la pré-étude a été abandonné car d'un rapport coûts/avantages négatif par rapport à un deuxième champ de glace de type NHL. Le devis a été maintenu tel qu'il a été présenté par le bureau Dolci sans essayer de raboter les estimations financières et en prenant en considérations les tarifs habituels du lieu d'implantation de la société Dolci. Des études annexes ont permis de répondre aux interrogations relatives aux places de parc. à la sonorisation intérieure, aux impacts touristiques. aux besoins liés aux réseaux ou encore pour la protection contre les crues. Les besoins des utilisateurs ont été vérifiés. Les tarifs sont ceux appliqués à Saignelégier soit CHF 170,-/heure pour les seniors et CHF 140,-/heure pour les besoins des juniors. Le budget de fonctionnement est à ce stade encore perfectible, mais il est malgré tout réaliste. Même si certains chiffres peuvent paraître étonnants, ils sont fiables car basés sur la validation des bureaux d'ingénieurs en chauffage, énergie et ventilation, ceci pour tout ce qui a trait aux consommations des fluides ou l'énergie, ainsi qu'aux frais d'entretien et de maintenance. Sur la base du budget de fonctionnement et des charges d'investissements, le montant à charge de Porrentruy s'en trouve réduit par rapport aux coûts actuels, et ceci même avec deux champs de glace. Cette situation est liée aux clés de répartition des charges qui sont différentes entre le fonctionnement (isochrone) et les investissements (population). Les loges amèneront des recettes qui auront un impact positif aussi bien sur le SIDP que pour le HCA, et par là-même sur les garanties de rentrées supplémentaires. Il s'agit aujourd'hui de montrer que l'Ajoie et le Clos du Doubs croient en l'avenir. Elles le doivent aussi pour la jeunesse. Une patinoire ce n'est pas qu'un lieu de pratique du sport, c'est aussi un lieu de rencontres et d'échanges qui peuvent aider le monde économique, un monde économique qui croit en ce projet en le soutenant largement. Avec un champ de glace supplémentaire aux normes NHL, c'est l'assurance de retombées touristiques. A cela s'ajoute l'importance de pouvoir accueillir un centre national de formation. Là aussi, les retombées positives seront importantes. Bref, du positif, encore du positif et du positivisme pour notre région. Un défi de taille certes, mais un défi qui doit nous rassembler et nous engager vers la voie d'une réalisation essentielle pour notre avenir. A l'image du Conseil municipal et des commissions, le Conseil de ville est invité à préaviser favorablement les deux points qui sont soumis au Corps électoral et à permettre la réalisation du projet global en votant 2 fois oui à cet objet.

M. Thomas Schaller donne la position du Groupe PDC-JDC. Après 45 années de service, la patinoire du Voyebœuf est une vieille dame qui nécessite urgemment de faire peau neuve. Si la question d'une rénovation ne fait guère débat, ses modalités ont beaucoup fait parler et couler d'encre ces derniers temps, tant le citoyen, c'est bien normal, et à l'instar du groupe PDC- JDC, est soucieux d'une utilisation judicieuse et optimale des deniers publics. C'est dans cet état d'esprit que le groupe a appréhendé le projet présenté de rénovation ainsi que celui d'une rénovation et d'un deuxième champ de glace. Le projet de rénovation, essentiel au vu de l'état de la patinoire, n'a pas suscité de long débat. S'agissant du projet avec un 2ème champ de glace, ce dernier se veut ambitieux, certes, mais non luxueux. Si quelques inquiétudes existaient au niveau des coûts, le groupe a été rassuré par les explications claires de M. Gérard Meyer, président du COPIL, qui a su répondre de manière circonstanciée à toutes les interrogations des membres de notre groupe. La condition posée à la réalisation d'un deuxième champ de glace? Une dette résiduelle nette de 13 millions à charge du SIDP, respectivement des communes, alors qu'elle serait de 11 millions en cas de rénovation de la patinoire existante. Soit au final, une différence de 2 millions, sous réserve du million dont nous traiterons au point suivant et de la poursuite de la recherche de fonds. Au final, même si ce n'est pas rien, la différence est maigre si on la met en balance avec les nombreux aspects bénéfiques (sociaux, touristiques, économiques, promotionnels) d'un projet qui, à n'en pas douter, va créer une impulsion pour toute la région ainsi que de belles perspectives pour Porrentruy qui recevrait le statut de centre national de formation. Le Groupe PDC-JDC tient à souligner que ce projet n'est de loin pas dédié qu'au HCA, mais constitue une réelle aubaine pour tous les habitants de la région, la jeunesse en particulier, pour les écoles, pour tous les amateurs de sport et constitue une vraie mise en valeur de notre belle Ajoie, bien trop souvent considérée davantage comme une paisible terre de détente qu'un pôle dynamique. Il incombera au peuple de décider de quel outil il souhaite se doter pour l'avenir. Il lui incombera de décider s'il désire que l'Ajoie se fasse une place au niveau national. Le Conseil de ville doit donner un signal fort. Il faut se donner les moyens de nos ambitions, tout en ayant à l'esprit que les chiffres présentés démontrent que la ville est capable de les assumer. Pour ces raisons, le groupe PDC-JDC va naturellement entrer en matière et préaviser favorablement le crédit de rénovation à l'unanimité ainsi que le crédit complémentaire pour le deuxième champ de glace majoritairement. Il tient à remercier le COPIL pour son excellent travail, et plus particulièrement Gérard Meyer et Ludovic Chapuis pour leur énorme investissement.

M. Alain Theilkaes s'exprime pour le Groupe PCSI. La patinoire de Porrentruy est un fleuron de l'activité sportive de l'Ajoie. L'ensemble de la population a été amplement informé de l'évolution et des tenants et aboutissants de ce passionnant dossier. Le groupe PCSI soutient le sport régional sous toutes ses formes, et donc aussi le curling, le patinage artistique, le hockey sur glace et le patinage public. De plus, il est impératif que cette structure soit rénovée, agrandie et adaptée, parce qu'elle sera, avec la nouvelle piscine proche, la porte d'entrée est de la ville de Porrentruy. Cette rénovation proposée donnera à l'entrée de la ville un aspect imposant et soutiendra l'attrait touristique nécessaire à ce quartier. Le dossier financier a été beaucoup commenté et le groupe PCSI juge nécessaire que tous les moyens soient donnés pour qu'une rénovation complète et efficace soit réalisée. Cette rénovation est d'ailleurs soutenue par la Municipalité de Porrentruy, par le SIDP, par toute la région, par le Canton du Jura (la patinoire est jugée d'importance cantonale et la subvention est augmentée) et par la Confédération (création d'un centre national de formation avec subvention substantielle à la clé). Le groupe PCSI votera donc à l'unanimité le crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire de Porrentruy, sous réserve des subventions. Il accepte de donner compétence au comité du SIDP pour l'emprunt. Les données concernant la dette maximale de 11 millions de francs sont également acceptées par le PCSI. Le PCSI ne boude pas son plaisir et soutient fermement et avec conviction le projet à deux champs de glace. C'est sans aucun doute le projet global qui offre les meilleures garanties de retombées économiques et touristiques de cette importante infrastructure. La reconnaissance nationale d'une structure implantée en Ajoie, ce qui, au passage, n'est pas arrivé depuis bien longtemps, est une chance unique à saisir une volonté de la Confédération de faire profiter les régions périphériques de l'activité sportive déployée par les équipes nationales de hockey sur glace. Ce deuxième champ de glace est aussi la seule solution permettant d'absorber les besoins des nombreux utilisateurs, sans oublier les écoles qui ne parviennent pas à ce jour à obtenir des heures de glace. Ce deuxième champ de glace est primordial pour la jeunesse et l'Ajoie a besoin de donner un signal fort. Ce projet global n'est pas ambitieux ou démesuré comme certains essaient de le faire entendre, il est équilibré, cohérent, et fera la fierté de notre ville comme porte d'entrée. Pour reprendre les propos du maire de Haute-Ajoie et parce que le groupe le pense sincèrement : c'est l'heure de l'Ajoie ! Le groupe PCSI votera donc le crédit complémentaire de CHF 7'500'000.-, sous réserve de l'obtention des subventions et accepte de donner compétence au comité du SIDP pour obtenir l'emprunt. Les données concernant la dette maximale de 13 millions de francs restants sont également acceptées.

M. Gabriel Schenk donne la position du Groupe PLR. Dans ce dossier, il y a un point qui ne fait pas l'ombre d'un doute, c'est la grossière erreur dont le Conseil de ville paie le prix ce jour, un élément majeur qui pourrait à lui seul faire basculer la prochaine votation populaire. Cette erreur commise par les derniers responsables du dossier patinoire est celle d'avoir communiqué sur un coût de rénovation estimé alors à 17 millions de francs. Ce coût était tout simplement irréaliste et infondé. L'estimation s'est faite en faisant preuve de légèreté, soit par manque de connaissance ou par précipitation et ne correspond dans tous les cas pas à la réalité d'une surface de glace dotée d'un minimum technique pour en assurer l'exploitation. A 17 millions francs, on pouvait s'attendre à deux solutions : soit un rafraichissement de la toiture sans aucune garantie quant à l'exploitation de cette structure pour une équipe de ligue nationale, sans résolution des problèmes d'acoustique, de gestion du climat intérieur, de sécurité pour les spectateurs. Ou alors deuxième solution, ce que les opposants au dossier actuels utilisent comme argumentaire, on allait droit dans le mur avec des dépassements budgétaires massifs. Il est fort dommage que ce chiffre non consolidé ait été communiqué. Le mal étant fait, il s'agit maintenant de reconstruire une opinion en démontrant la véracité du dossier et des coûts actuels. Le groupe PLR tient à ce stade à remercier les employés communaux ayant travaillé sur ce dossier depuis ses débuts, et ayant fait preuve de réalisme et de ténacité, au prix parfois fort regrettable de leur santé. Un grand merci à eux pour leur lovauté, Le dossier qui est soumis a un coût. Ce coût correspond cependant à notre sens à ce que l'on est en droit d'attendre d'une telle infrastructure pour notre région. L'expérience dans le domaine des entreprises avant construit le projet est gage de suppression maximum de surprises malvenues. Car il est complexe de construire une patinoire. Le bureau Dolci en a fait l'expérience par le passé dans ses premières réalisations. Il en ressort aujourd'hui avec un bagage encore plus conséquent. Les points forts du dossier sont les suivants :

- Augmentation de la surface de glace, permettant d'augmenter le nombre de bénéficiaires. Si le HC Ajoie restera un grand utilisateur, on pourra vraiment parler dorénavant d'une patinoire partagée par les sportifs et non plus d'une surface de glace où les patineurs se répartissent les tranches horaires les moins attractives pour le hockey sur glace.
- Ce sera la première et seule patinoire de Suisse aux dimensions NHL. Cette spécificité pourra amener de nouveaux utilisateurs sans prétériter les possibilités des utilisateurs actuels. Hormis les matches officiels de la ligue nationale, tous les autres matches des équipes juniors notamment peuvent s'y dérouler, tout comme le curling et le patinage artistique.
- Règlement des problèmes de flux du public et de la sécurité. Que se passerait-il en cas de mouvement de panique dans la patinoire ? A l'avenir, il sera possible d'évacuer la patinoire en 3 minutes.
- Règlement des problèmes de climat intérieur, récurrents à l'entre-saison.

- Règlement des problèmes de sonorisation. Un grand merci aux speakers actuels qui se donnent de la peine, alors que rare sont les personnes qui comprennent ce qui se dit dans les haut-parleurs depuis des décennies.
- Reconnaissance du reste de la Suisse en notre région comme région formatrice.
- Mise à disposition de locaux, pouvant être aménagés en loge par les utilisateurs. Cela permettra de nouvelles rentrées financières pour les propriétaires ainsi que pour les utilisateurs.

Enfin et surtout, reconnaissance qu'il est grand temps d'entreprendre et de terminer ce projet d'envergure pour notre région. Cette infrastructure est nécessaire à notre qualité de vie dans ce coin de pays. Elle fait notre spécificité dans ce canton, donne de l'émotion à notre région et fait rayonner l'Ajoie dans tout le pays. A l'avenir, on peut aussi s'attendre à des retombées économiques en termes de tourisme et de location de la 2ème surface de glace. Voter une surface de glace revient au statu quo, alors qu'une deuxième surface permettrait de rentabiliser d'avantage les équipements. La LSHG est prête à signer un contrat de location de 15 ans en cas d'acceptation du projet à deux surfaces de glace par le peuple. Tous les plans de financement et les recherches de fonds se sont basés sur le projet à deux surfaces. Si le projet global ne passe pas la rampe, il se peut que de gros contributeurs revoient leur soutien à la baisse. M. Schenk souhaite apporter une dernière précision pour les personnes qui cherchent des failles dans ce dossier. Les frais de fonctionnement ne sont pas encore totalement finalisés. Mais les rentrées financières attendues de la LSHG ne font pas non plus partie des recettes. Le Groupe PLR, unanime, soutiendra le projet de patinoire à deux surfaces de glace. 11 millions de dettes résiduelles pour une surface et 2 millions supplémentaires pour une deuxième surface qui apportera toute sa substance à l'ensemble du complexe, c'est une opportunité à ne pas rater pour l'Ajoie et notre Canton. Ce projet est mesuré et au standing de notre région. C'est un investissement nécessaire pour le bien-être des habitants de ce coin de pays et nos jeunes générations.

M. Tom Cerf exprime la position du Groupe PS-Les Verts. Il approuve le crédit pour la rénovation et l'assainissement de la patinoire de Porrentruy. La réalisation de travaux conséquents est urgente pour la patinoire du « Voveboeuf », vétuste et non sûre. Cet endroit où se rassemblent bon nombre de personnes en semaine comme le week-end se doit d'être à la hauteur de l'enquement populaire pour le club sportif le plus important de la région. En effet, de par ses très bons résultats ces dernières années, le HC Ajoie est aujourd'hui connu sur la scène nationale et il se doit de jouer dans une enceinte conforme aux exigences de la lique. Outre le hockey sur glace. la patinoire profitera aussi à d'autres sociétés comme celle du patinage artistique et du curling. La population pourra aussi en profiter pour le patinage public, les évènements estivaux et bien sûr, les manifestations sportives. Le projet proposé représente un investissement pour la région et un avantage comparatif qui devrait renforcer son attractivité. Finalement l'utilisation de panneaux photovoltaïques et de bois local le rend intéressant au niveau environnemental et énergétique. Le projet coûte trop cher selon une partie de la population à qui on avait annoncé un budget à 17 millions. Mais qu'est-ce qui fait que nous aimons vivre ici et que d'autres personnes ou entreprises souhaitent s'y installer ? La qualité de nos infrastructures et leur accessibilité en font partie. Si le HCA pouvait se permettre de monter en Ligue A, sa patinoire devrait-elle encore être une barrière? L'investissement est grand et lourd, mais il faut le courage de ses ambitions. Le Conseil de ville doit l'avoir ce soir. Pour toutes ces raisons, M. Cerf invite ainsi le Conseil de ville à approuver ce crédit. Pour le crédit complémentaire de CHF 7'500'000.-, le PS et les Verts ont une position différente. L'impact de la venue d'équipes juniors avec l'organisation d'éventuels camps d'entrainement dans la région interroge. De plus, voir s'élever une nouvelle patinoire n'est pas forcément nécessaire et proportionnel alors que Delémont, Saignelégier et Moutier en sont dotées. Le décalage temporel d'autres projets est aussi à prendre en considération. Il faut finalement garder à l'idée que d'autres associations sportives de notre commune sont en difficulté ou en quête de reconnaissance. Toutefois, le fait d'avoir un centre de formation pour les jeunes représente un réel avantage pour la région. Un atout puisque la structure Sports Arts Etudes hockey se trouve à Porrentruy et un atout touristique et donc économique puisque les familles des jeunes qui viendraient s'entraîner chez nous séjourneraient dans notre district. Le fait que la dette résiduelle soit de 11 millions pour le premier champ de glace et de 13 pour les deux nous semble être un argument de poids : le coût d'opportunité de 2 millions nous paraît raisonnable et soutenable d'un point de vue financier. La publicité de la seconde patinoire étant reversée dans sa totalité au SIDP entre autres, devrait permettre d'amortir une partie de ces coûts. Nous soulignons donc la possible attractivité sportive de la région et l'amortissement des coûts engendrés par la réalisation de ce deuxième champ de glace qui offrirait aux associations la pratique de leur sport dans de meilleures conditions et au public de plus grandes disponibilités pour patiner. Le Parti socialiste votera donc, dans sa majorité, en faveur du deuxième champ de glace.

M. Baptiste Laville signale que les Verts assument une position différente quant à la réponse à donner au point 15B. Je me permets donc de prendre la parole afin de vous expliquer les raisons qui nous poussent à refuser un deuxième champ de glace. Oui, la rénovation d'une surface de glace, aux normes énergétiques et sécuritaires actuelles, nous semble être une approche plus raisonnable de ce dossier. La construction d'un deuxième champ de glace n'est pas indispensable, ni pour les ambitions sportives du HCA, ni pour l'immense majorité de la population. Nous affirmons que les contribuables vont payer pour une deuxième surface de glace dont ils n'ont

pas réellement besoin! Les Verts, le seul parti dans cette salle à s'être opposé au régime d'austérité injuste et inégal d'OPTIMA, ne peut accepter que l'on fasse d'une part des économies sur le dos des plus modestes et d'autre part, qu'on les ponctionne pour financer des projets dont ils ne tirent que peu de bénéfices! Ne serait-il pas plus important d'utiliser une partie de cet argent pour construire des salles de sport ou des places de jeux pour nos enfants? Ne nous voilons pas la face, en acceptant cet énorme projet à deux surfaces de glaces nous renonçons implicitement à d'autres projets. Si on nous explique que les charges totales de ce projet peuvent être supportables, il est absolument certain que les coûts d'opportunités (coûts de renonciations) seront énormes pour toute notre région! Je pense notamment ici à la culture, aux autres sports, et l'ensemble des autres domaines associatifs. On nous dit en gros « Prenez deux surfaces de glaces ... c'est le prix d'une seule ». Mais on ne fait tout de même pas de la politique comme on fait des affaires chez ALDI! Nos décisions doivent porter sur l'intérêt général, sur le bien commun...pas sur la dernière action de glaces! La guestion que nous devons nous poser c'est « Les habitants du district de Porrentruy ont-ils vraiment besoin d'une deuxième surface de glace ? ». « Avons-nous, sur le long terme, la capacité d'assumer un énorme complexe sportif? », « Une cinquième surface de glace (Porrentruy, Delémont, Saignelégier et Moutier) dans le Jura est-ce vraiment bien raisonnable? ». A l'heure actuelle, personne ne nous a donné la garantie que l'estimation des coûts du projet global est correcte. A notre avis cette estimation de 27'800'000 francs est encore sous-évaluée. Des dépassements des coûts de construction ne sont pas rares et nous ne pouvons dès lors pas exclure une augmentation de 20 à 30% entre la dernière estimation du coût et le coût effectif à la fin d'un projet! Que feronsnous si la facture augmente à 30, 32 ou 35 millions? De plus, les coûts pour recréer le camping ne sont pas inclus dans ce projet? Il en va de même des coûts pour recréer le skate park ? Où allons-nous trouver l'argent afin de reconstruire ces installations si importantes pour la classe moyenne de la population et pour les jeunes? Plus surprenant encore, une gare et une passerelle sont déjà inclues sur le plan de la patinoire en page 10. Ces infrastructures terriblement onéreuses ne tarderont pas à arriver sur la table de ce Conseil de ville. Ne devrait-on pas tenir compte de l'ensemble de ces éléments avant de s'engager dans ce projet ? Je terminerai mon propos par un dernier argument qui porte sur la forme du dossier qui nous est soumis ce soir. La page 17 est éloquente : « arguments des opposants, en cour de rédaction »... la page est vide! En tout ce sont 20 pages pour le projet contre 0 page de contradiction. Les opposants n'avaient-ils pas le droit de s'exprimer avant que nous nous exprimions à notre tour? Les 2 petites semaines entre la décision du SIDP du 17 avril d'organiser un scrutin et l'envoi de ce dossier dans nos boites aux lettres le 2 mai ne laissaient aucune chance aux opposants pour s'organiser. Une telle manière de faire n'est pas conforme aux attentes que les Verts ont dans la démocratie directe suisse. Le Conseil fédéral le dit lui-même : « Il n'y a pas de formation de l'opinion sans information ». C'est pour cette raison que le Conseil fédéral publie avant chaque scrutin une brochure explicative avec les arguments des défenseurs et des opposants. Est-il donc vraiment judicieux que le Conseil de ville de Porrentruv se prononce sur un document incomplet et partisan? Quelle image donnons-nous de nos institutions ? Pour toutes ces raisons, les Verts du district de Porrentruy invitent les membres de ce Conseil de ville à s'abstenir ou à refuser le point 15B.

M. Gabriel Voirol, Maire, réagit aux propos de M. Laville. Le document du SIDP reflète la présentation à Alle. Tout le monde a pu se forger son opinion. Le document à disposition donne la position des opposants et des partisans : 2 pages pour les opposants, 1 page par les partisans. Le SIDP a pris position démocratiquement. Le papier des opposants contient des informations fausses. Les coûts ne peuvent pas augmenter à 35 millions. Le projet est finalisé avec des offres maitrisés. La planification financière permet à la ville d'anticiper et voir ce qui va arriver. Le déplacement du camping et du skate parc y figurent. La décision de l'arrêt se fait pour les écoles et dépend des CFF. Son coût n'a rien à voir avec le projet. La 2ème surface n'est pas que pour le HCA, mais pour la jeunesse de la ville. Les impacts ont été étudiés par TalentisLAB. Le préavis demandé se fait sur le dossier fourni. Les questions pouvaient être posées à Alle et dans les Commissions. Il n'y a aucune raison de sursoir à la décision.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

a) Approuver un crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette maximale de CHF 11'000'000.- restant à charge du SIDP.

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, à l'unanimité, un crédit de CHF 20'300'000.- destiné à financer les travaux de rénovation et d'assainissement de la patinoire, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette maximale de CHF 11'000'000.- restant à charge du SIDP. Il n'y a pas d'avis contraire.

b) Sous réserve de l'approbation du point a) par les deux tiers des communes, approuver un crédit complémentaire de CHF 7'500'000.- destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 13'000'000.- restant à la charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace.

<u>M. Baptiste Laville</u> répète que le document n'est pas complet. De plus, un expert indépendant va encore s'exprimer. Il serait intéressant d'attendre ses conclusions.

M. Gabriel Voirol, Maire, réagit aux propos de M. Laville. Les opposants peuvent faire ce qu'ils veulent avec les experts. Ils mettent en doute la confiance envers les autorités. Il y a eu une grande souplesse de la démocratie par rapport aux signatures des opposants.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent, par 36 voix, un crédit complémentaire de CHF 7'500'000.- destiné à financer les travaux pour la réalisation d'un deuxième champ de glace, sous réserve de l'obtention de subventions fédérales, cantonales et des participations financières provenant des récoltes de fonds du Comité de soutien et donner compétence au comité SIDP pour obtenir les crédits nécessaires à couvrir par voie d'emprunt. L'acceptation de ce deuxième crédit est conditionnée au montant résiduel d'une dette nette maximale de CHF 13'000'000.- restant à la charge du SIDP pour l'ensemble du projet, soit les 2 surfaces de glace. Il n'y a pas d'avis contraire, mais 5 abstentions.

16. Accorder une subvention de CHF 990'000.- pour faciliter la réalisation du projet global de la patinoire, sous réserve de l'acceptation populaire par les communes du SIDP de la réalisation conditionnée à une dette résiduelle nette de CHF 13'000'000.- à charge des communes pour les 2 champs de glace de la patinoire.

ENTREE EN MATIERE

M. Gabriel Voirol, Maire, remercie le Conseil de ville pour le résultat. Le corps électoral décidera. C'est lui qui a toujours raison. La situation est un peu spéciale. Il reste une dette résiduelle d'environ 15 millions. Il faut 2 millions pour arriver à 13 millions. Porrentruy paierait moins qu'actuellement par rapport aux autres communes qui paieront plus. Les CHF 990'000.- représentent une charge annuelle de CHF 47'000.-. Ce qui représente en tout la charge que Porrentruy a supporté toutes ses dernières années. Il s'agit de donner toutes les chances à ce projet. Si l'on prend le million qui est de la compétence du peuple, les citoyens ne sauraient pas avant le vote du 1er juillet si Porrentruy accorde une aide ou pas. Le Maire demande d'accepter cette aide pour donner l'impulsion au niveau des communes.

M. Alain Theilkaes, pour le PCSI, accepte l'analyse financière du Conseil municipal concernant les charges d'investissement et de fonctionnement futures à porter à la Municipalité. La subvention de CHF 990'000 francs n'augmente pas la charge financière attribuée à Porrentruy par rapport à la situation actuelle, donne un signal fort en tant que commune-centre et permet de réduire les économies à réaliser ou le financement privé à trouver à moins de CHF 770'000 francs. Nous tenons à saluer le courage du Conseil municipal qui a tenu à donner un signal fort en direction des communes partenaires de ce grand projet. Gageons que cet engagement puisse renforcer la détermination des communes d'Ajoie et de Clos du Doubs de regarder vers l'avenir avec confiance et détermination et de se prononcer très largement en faveur des deux objets qui leur seront soumis. Le groupe PCSI votera à l'unanimité la subvention de CHF 990'000 francs de la Municipalité au sujet du projet de patinoire avec deux champs de glace.

M. Julien Parietti s'exprime pour le Groupe PDC-JDC. Des débats animés ont eu lieu dans le groupe sur ce crédit supplémentaire d'un million destiné au deuxième champ de glace. Premièrement, le groupe estime avec regret être mis devant le fait accompli, ne pouvant envoyer un message négatif aux autres communes à quelques jours de la votation populaire. Mais c'est bien entendu l'aspect financier qui a retenu le plus notre attention. C'est

surtout le manque de vision à moyen et long terme sur les investissements et les charges communales qui nous inquiète. Peut-on s'endetter d'un million supplémentaire ? Au détriment d'un autre projet communal ? d'une rue de cœur de ville ? d'une crèche plus petite ? Depuis le début de législature, plusieurs investissements ou charges se sont greffés sur les comptes de notre commune et qui n'étaient pas prévus lors du dernier budget. Il y a tout d'abord la Caisse de pensions, pour rappel, près de 1.7 million de contribution unique et CHF 125'000.- de charges par année supplémentaire. Il y a le bâtiment des bains où nous devront investir prochainement pour sa réhabilitation. Il y a les importants investissements autour du site des BKW qui sont à prévoir et qui sont, à l'heure actuelle inconnus. Il y a les charges de la patinoire où les budgets se basaient, initialement, sur un projet à 17 millions. De ce fait, nous espérons, comme demandé par notre conseiller Bendit lors de notre dernière séance, que le Conseil municipal nous présente une planification financière de nos investissements le plus rapidement pour sentir où se dirige le navire communal. Cependant, la raison et l'envie de voir aboutir ce projet de deux champs de glace important pour notre région ont pris le pas sur certaines de nos craintes. Il est essentiel que Porrentruy envoie un message positif aux autres communes pour que ce proiet passe. Nous ne pouvons présenter à nos amis ajoulots une diminution de la contribution du grand Porrentruy pour la patinoire alors que les charges de toutes les autres communes augmentent, même s'il est à relever que nous avons trop payé pendant de nombreuses années. Ce deuxième champ de glace va donner une dimension nationale à la région avec toutes les retombées qui en découlent. Porrentruy sera le moteur de ce projet et assumera son rôle de commune centre pour le bien de sa région. En résumé, le groupe est partagé sur ce crédit d'un million, mais le soutiendra tout de même dans sa majorité.

M. Tom Cerf explique, sous réserve de l'acceptation populaire par les communes des deux champs de glace de la patinoire, que le parti socialiste est favorable au subventionnement de CHF 990'000.- pour faciliter la réalisation du projet global de la patinoire. En tant que commune-centre où ce projet se réaliserait, Porrentruy se doit de montrer l'exemple pour ce défi bénéfique à toute une région sur le plan sportif, touristique et économique. Etre un lieu d'accueil d'un centre sportif national est une chance et la participation financière de la Municipalité est une nécessité si l'on veut la saisir. Par le biais d'une infrastructure pour le hockey sur glace qui est considéré comme un sport populaire helvétique, c'est l'attractivité, la promotion et même l'identité de la ville qui sont en jeu. Le Groupe est pour accorder cette subvention.

M. Pierre Parietti, pour le Groupe PLR, rappelle quel est le rôle de Porrentruy commune centre. La ville opère aujourd'hui des rattrapages. Les taux des intérêts sont très favorables. Le Conseil de ville montre aujourd'hui son appui au projet. Le groupe soutient à l'unanimité la subvention de CHF 990'000.-.

M. Baptiste Laville, pour les Verts, ne soutient pas cette aide et va s'abstenir.

<u>M. Gabriel Voirol</u> donne deux éléments rapides. Cette décision permet aux citoyens de prendre leur décision. La planification financière est claire et le Conseil municipal a toujours agi en toute transparence sur ses investissements futurs.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire, 2 abstentions.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville accordent, par 35 voix, une subvention de CHF 990'000.- pour faciliter la réalisation du projet global de la patinoire, sous réserve de l'acceptation populaire par les communes du SIDP de la réalisation conditionnée à une dette résiduelle nette de CHF 13'000'000.- à charge des communes pour les 2 champs de glace de la patinoire. Il y a 3 avis contraires et 3 abstentions.

17. Divers.

M. le Président Yann Voillat signale que 13 textes ont été déposés ce soir.

La parole n'étant plus utilisée, M. le Président lève la séance. Il est 22.45 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE Le Chancelier : Le président :

Y. Voillat

F. Valley